

## Plan de cours

COURS : Calcul intégral

PROGRAMME : 280.BU Cheminement DEC-BAC en génie aérospatial.  
280.DU Cheminement DEC-BAC en avionique.  
280.B0 Techniques de génie aérospatial.  
280.C0 Techniques de maintenance d'aéronefs.  
280.D0 Techniques d'avionique.

DISCIPLINE : 201 Mathématiques

PONDÉRATION : *Théorie :3* *Pratique :2* *Étude personnelle :3*

Professeure du cours	bureau	☎ poste	✉ courriel ou site Web
Yamina Rouani	C-184	2818	<a href="mailto:yamina.rouani@cegepmontpetit.ca">yamina.rouani@cegepmontpetit.ca</a>

### Période de disponibilité aux étudiants.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi	11h à 12h sur TEAMS				
Après-midi		15h à 16h sur TEAMS		15h à 16h sur TEAMS	15h à 16h sur TEAMS
Autre					

Coordonnateur du département	bureau	☎ poste	✉ courriel
Natasha Dufour	C-184	2803	<a href="mailto:natasha.dufour@cegepmontpetit.ca">natasha.dufour@cegepmontpetit.ca</a>

## 1 PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

- Le cours 201-NYA-05 est un préalable à ce cours.
- Ce cours est un préalable au cours 201-CFF-05.
- Ce plan de cours doit être lu dans son intégralité par l'étudiant.
- Ce plan de cours doit être conservé par l'étudiant tout au long de ses études, car il sera utile au moment de l'activité d'intégration.

## 2 COMPÉTENCE(S) DU PORTRAIT DU DIPLÔMÉ

- L'esprit scientifique : démontrer un esprit scientifique dans une problématique propre aux sciences de la nature.

## 3 COMPÉTENCE(S) MINISTÉRIELLE(S)

- 00UP Appliquer des méthodes de calcul intégral à l'étude de fonctions et à la résolution de problèmes.

## 4 OBJECTIF TERMINAL DE COURS

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure d'appliquer les méthodes de calcul intégral à l'étude de fonctions et à la résolution de problèmes.

## 5 ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

- 1- Les cours seront synchrones et virtuels sur la plateforme Microsoft-Teams selon l'horaire régulier du cours.
- 2- Chaque semaine des notes de cours seront déposées sur LÉA.
- 3- Les enregistrements des cours seront également disponibles, le lien sera mis sur LÉA.
- 4- La présence au cours en ligne est fortement encouragée. Le professeur se réserve le droit de prendre la présence et d'inscrire les absences sur LÉA.
- 5- La réussite au cours repose principalement sur le travail individuel de l'élève. Il est en particulier très important que l'étudiant complète en dehors des périodes de rencontre en classe les exercices qui n'ont pu être faits durant le cours.
- 6- L'étudiant est invité à prendre rendez-vous avec le professeur pendant ses périodes de disponibilités dès qu'il réalise qu'il éprouve certaines difficultés
- 7- Des forums, via Léa, sont créés pour poser vos questions. Les réponses mises par le professeur seront bénéfiques à tous.
- 8- Les étudiants peuvent, également, envoyer des MIO pour des questions très courtes. Pour d'autres questions il faut absolument utiliser les forums ou les périodes de disponibilités
- 9- L'étudiant devra consulter régulièrement l'environnement LÉA dans la plateforme **Omnivox** du Cégep

. **Centre d'aide en mathématiques** :Le centre d'aide en mathématiques sous sa forme habituelle sera fermé pour la session. Par contre, un centre d'aide en mathématiques virtuel est développé dans Teams. Vous pourrez donc y trouver des ressources et aussi un forum où vous pourrez poser vos questions. Des enseignants iront répondre à vos questions à tous les jours (pas nécessairement en temps réel) et, au besoin, pourront vous contacter pour trouver des solutions à vos problèmes.

Votre enseignant demeure toutefois la personne à privilégier pour poser vos questions, c'est la personne la mieux placée pour vous aider !

## 6 PLANIFICATION DU COURS

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- 1- Calculer l'intégrale définie d'une fonction sur un intervalle.
- 2- Calculer une intégrale indéfinie.
- 3- Connaître et savoir démontrer le théorème fondamental du calcul.
- 4- Maîtriser les techniques d'intégration.
- 5- Calculer des limites de fonctions présentant des formes indéterminées et calculer des intégrales impropres.
- 6- Analyser la convergence des séries.
- 7- Calculer l'aire d'une surface, le volume d'un solide de révolution et la longueur d'un arc.
- 8- Résoudre des équations différentielles à variables séparables.

SEM	NUMÉRO DE L'OBJECTIF D'APPRENTISSAGE	CONTENU	MODE DE FONCTIONNEMENT ET LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	RESSOURCES ET OUTILS TECHNOLOGIQUES (Lien URL)
1	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notation sigma et propriétés</li> <li>- Calcul approximatif de l'aire sous la courbe à l'aide de sommes de Riemann finies.</li> <li>- Calcul exact de l'aire sous la courbe à l'aide de sommes de Riemann infinies.</li> <li>- Intégrale définie.</li> </ul>	<p>Cours en ligne</p> <p>Théorie et séances d'exercices</p>	Teams, LÉA, Moodle
2	2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propriétés de l'intégrale définie.</li> <li>- Théorème fondamental du calcul.</li> <li>- Preuve du théorème fondamental du calcul.</li> <li>- Primitive et intégrale indéfinie</li> <li>- Propriétés de l'intégrale indéfinie.</li> </ul>	<p>Cours en ligne</p> <p>Théorie et séances d'exercices</p>	Teams, LÉA, Moodle
3	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formules d'intégration de base.</li> <li>- Changement de variable et changement de bornes.</li> <li>- Intégration par parties.</li> </ul>	<p>Cours en ligne</p> <p>Théorie et séances d'exercices</p>	Teams, LÉA, Moodle
4	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des fonctions trigonométriques.</li> <li>- Intégration par substitution trigonométrique.</li> </ul>	<p>Cours en ligne</p> <p>Théorie et séances d'exercices</p>	Teams, LÉA, Moodle
5	1,2,3 et 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révisions pour l'examen 1</li> </ul>	<p>Cours en ligne</p> <p>Séance d'exercices</p>	Teams, LÉA, Moodle
<b>Ec (bloc1)</b>		<b>Évaluation</b>	<b>EXAMEN 1 (30%) sur la matière vue dans les semaines 1 à 5.</b>	

6	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de fonctions avec expression quadratiques.</li> <li>- Intégration de fonctions rationnelles.</li> </ul>	Cours en ligne Théorie et séances d'exercices	Teams, LÉA, Moodle
7	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formes indéterminées et règle de l'Hospital.</li> <li>- intégrales impropres avec au moins une borne infinie.</li> </ul>	Cours en ligne Théorie et séances d'exercices	Teams, LÉA, Moodle
8	5 et 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrales impropres avec discontinuité infinie dans l'intervalle d'intégration.</li> <li>- Suites et terminologie de base des séries.</li> <li>- Exemples de séries (série harmonique, séries géométriques et séries de Riemann)</li> <li>- Critères de convergence des séries à termes positifs</li> </ul>	Cours en ligne Théorie et séances d'exercices	Teams, LÉA, Moodle
9	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séries alternées</li> <li>- Séries de Taylor et de Maclaurin</li> <li>- Approximation à l'aide du polynôme de Taylor.</li> </ul>	Cours en ligne Théorie et séances d'exercices	Teams, LÉA, Moodle
10	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rayon et intervalle de convergence des séries de Taylor (séries entières).</li> <li>- Révisions pour l'examen 2</li> </ul>	Cours en ligne Théorie et séances d'exercices	Teams, LÉA, Moodle
<b>EC (bloc3)</b>		<b>Évaluation</b>	<b>EXAMEN 2 (30%) sur la matière vue dans les semaines de 6 à 10.</b>	
11	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calcul de l'aire d'une surface comprise entre 2 courbes.</li> <li>- Calcul de la valeur moyenne d'une fonction sur un intervalle <math>[a, b]</math>.</li> </ul>	Cours en ligne Théorie et séances d'exercices	Teams, LÉA, Moodle
12	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calcul du volume d'un solide de révolution avec la méthode des disques.</li> <li>- Calcul de la longueur d'un arc d'une courbe plane.</li> </ul>	Cours en ligne Théorie et séances d'exercices	Teams, LÉA, Moodle
13	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équations différentielles.</li> <li>- Méthode de séparation de variables.</li> <li>- Révisions pour l'examen final.</li> </ul>	Cours en ligne Théorie et séances d'exercices	Teams, LÉA, Moodle
<b>EC (bloc4)</b>		<b>Évaluation</b>	<b>Examen final récapitulatif (40%)</b>	

## 7 MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

- Il y aura trois examens au total avec une pondération résumée dans le tableau ci-dessous.
- **Les dates d'examens seront confirmées au plus tard une semaine à l'avance.**

Mode d'évaluation et description de l'activité	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance (date)	Pondération (%)
Examen 1 (Durée : 140 min)-	EXAMEN ÉCRIT INDIVIDUEL EN PRÉSENTIEL (SI POSSIBLE) OÙ L'ÉTUDIANT AURA À RÉSOUDRE DES PROBLÈMES DU MÊME TYPE QUE CEUX ÉTUDIÉS.	1,2,3 et 4	Voir ci-dessous	EC (BLOC1)	24%
Examen 2 (Durée : 140min).	EXAMEN ÉCRIT INDIVIDUEL EN PRÉSENTIEL (SI POSSIBLE) OÙ L'ÉTUDIANT AURA À RÉSOUDRE DES PROBLÈMES DU MÊME TYPE QUE CEUX ÉTUDIÉS.	4,5,6	Voir ci-dessous	EC (BLOC3)	30%
Évaluation Terminale (durée : 180 min)	EXAMEN ÉCRIT INDIVIDUEL EN PRÉSENTIEL (SI POSSIBLE) OÙ L'ÉTUDIANT AURA À RÉSOUDRE DES PROBLÈMES DU MÊME TYPE QUE CEUX ÉTUDIÉS.	1 à 8	Voir ci-dessous	EC (bloc4)	34%
2 Devoirs	TRAVAIL INDIVIDUEL	1 à 8		Dates disponibles sur LÉA	12%
				<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

**Note: cet échéancier peut être modifié par la professeure au cours de la session.**

**Usage de la calculatrice : L'utilisation d'une calculatrice est interdite lors des évaluations.**

#### **Critères d'évaluation :**

- Chaque examen comprendra une liste de directives que l'étudiant devra lire avant de commencer l'examen. Toute directive non respectée entraînera une pénalité à la note de l'examen.
- Les examens sont des évaluations écrites.  
La plupart des questions d'examens sont à développement et non à choix multiples. L'étudiant peut s'attendre à devoir répondre:
  - à des problèmes d'application;
  - à des questions théoriques:
    - définitions, propriétés, lois;
    - énoncés de théorèmes;
    - démonstrations;
    - à des questions de compréhension ou de synthèse
- L'usage d'une calculatrice à écran graphique ou programmable est interdit.
- Les solutions présentées doivent faire preuve de clarté et de rigueur. L'étudiant pourrait être pénalisé pour une présentation désordonnée, incohérente ou imprécise d'une solution.
- Le symbolisme mathématique doit être utilisé adéquatement en tout temps. Les expressions mathématiques qui définissent les concepts ont un sens propre et sont importantes. Une utilisation non pertinente ou inexacte d'un symbole ou d'une notation se verra pénalisée.
- À moins de consigne contraire, toutes les solutions doivent être détaillées. Les étapes essentielles doivent apparaître sur papier, et dans l'ordre approprié. Même lorsque la réponse finale est exacte, l'étudiant pourrait perdre des points s'il manque des étapes importantes de la démarche exigée.
- Dans les problèmes à contextes concrets, une réponse claire en mots, faisant référence au contexte du problème, doit être énoncée.

8. Tout manquement à l'honnêteté intellectuelle, de même que toute tentative ou collaboration à une telle action entraînent la note « 0 » zéro pour l'examen, le travail ou l'activité d'évaluation en cause.

9. **Il n'y a pas de reprise d'examen.**

### **RÉVISION DE NOTES** (PIEA, article 5.6.2).

Tout étudiant a le droit de demander une révision de la note obtenue à une activité d'évaluation sommative.

Une demande de révision peut se faire en cours de session ou à la fin de la session.

**Avant de déposer une demande officielle de révision de note, l'étudiant doit rencontrer son professeur pour qu'il lui explique les critères appliqués lors de son évaluation.**

#### **Comité de révision de notes**

Yamina Rouani et deux autres professeurs parmi ceux donnant le cours à cette session ou tout autre professeur ayant déjà donné le cours.

#### **Conservation des copies**

Le professeur conservera toutes les copies des examens après leur consultation par les étudiants.

## **8 MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE**

- **AMYOTTE, Luc.** Calcul Intégral, 2e édition enrichie EPRI, 2014 .
- **Des notes de cours complètes seront disponibles sur LÉA.**

## **9 BIBLIOGRAPHIE**

- THOMAS, GEORGE B., ET AL. *Calcul intégral*, 11<sup>e</sup> édition, Chenelière, 2009.
- Gilles CHARRON et Pierre PARENT : *Calcul intégral*, 4<sup>e</sup> édition, Groupe Beauchemin, Chenelière Éducation 2009.
- ANTON, Howard. *Calcul différentiel et intégral 203*, Les Éditions Raynald Goulet, 1992, 423 p.
- AYRES, Frank et Elliot MENDELSON. *Calcul différentiel et intégral*, 2<sup>e</sup> édition, McGraw-Hill, 1993, 484 p.

## **10 CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS**

### **1. Note de passage**

La note de passage du cours (PIEA, article 5.1m) est de 60 %.

### **2. Présence aux évaluations sommatives**

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

### **3. Remise des travaux**

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les pénalités entraînées par les retards sont établies selon les règles départementales (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, les **pénalités départementales** sont :

Pour les travaux de plus de 5 % : pour chaque journée de retard dans la remise d'un travail, il y a une pénalité de 25 % de la note maximale de ce travail. Pour les travaux de 5 % et moins : les retards ne sont pas acceptés. Un retard entraîne la note de 0.

### **4. Présentation matérielle des travaux**

L'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://rmsh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentacion-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>.

Les **pénalités départementales** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) sont :

Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges), les normes applicables contenues dans le document « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » du Cégep Édouard-Montpetit doivent être respectées.

Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges), si le barème d'évaluation n'accorde pas de points a priori pour le respect des normes de présentation, le non-respect des normes sera pénalisé par le refus du travail ou par une déduction allant jusqu'à cinq pour cent (5 %) de la note maximale du travail.

Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est complètement originale (travail manuscrit ou informatisé créé à partir de pages vierges) et dont la pondération pour la note finale du cours est d'au moins dix pour cent (10%), un minimum de cinq pour cent (5 %) de la note maximale du travail est accordé au respect des normes de présentation. Pour tous les travaux pour lesquels la contribution de l'étudiant ou de l'étudiante est partiellement originale et manuscrite (questionnaire troué à compléter, par exemple), les normes de typographie contenues dans le document Normes de présentation matérielle des travaux écrits du Cégep Édouard-Montpetit ne s'appliquent pas. Le professeur ou la professeure doit s'assurer que le canevas du travail respecte les normes de présentation applicables.

## **5. Qualité de la langue française**

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les critères et les valeurs établis par le département.

Article 5.3.1 de la PIEA : « La maîtrise de la langue des étudiants est évaluée dans tous les cours où le français est la langue d'enseignement. » Au regard de l'importance d'une bonne maîtrise du français, nous vous invitons à consulter le site du Cégep Le français s'affiche ([www.cegepmontpetit.ca/lefrançais-saffiche](http://www.cegepmontpetit.ca/lefrançais-saffiche)).

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est :

La langue française est obligatoirement évaluée lors des examens, des devoirs et des travaux de session.

La langue française est évaluée séparément du contenu disciplinaire ; sa pondération maximale sera de 10 % de la note totale. La pondération exacte sera indiquée sur le questionnaire de chaque évaluation. Cette pondération sera de 10 % des points alloués aux questions où l'usage de la langue française est attendu. La langue française sera toutefois évaluée pour l'ensemble de l'évaluation.

La note attribuée sera déterminée en utilisant le ratio de l'Épreuve uniforme de langue, soit une faute par tranche de trente mots équivaut à la note de passage de 60 % lorsque les élèves ont accès à leurs outils de référence et un ratio différent (1 faute par 25 mots équivaut à la note de passage) dans le cas contraire.

Une faute d'orthographe d'usage qui se répète n'est calculée qu'une fois, dans la mesure du possible.

Il n'y aura pas possibilité pour l'élève de corriger ses fautes afin de récupérer des points perdus.

Un travail pourrait être refusé, ou son acceptation retardée, lorsque les fautes de français entravent trop la compréhension du texte. Les retards à remettre les travaux sont alors soumis aux pénalités prévues dans les politiques départementales.

Un professeur, s'il le désire, peut aussi évaluer la langue française lors d'autres types d'évaluation (examen de laboratoire, rapport de laboratoire, test), selon la même méthode.

La langue française est obligatoirement évaluée lors des présentations orales, selon la grille d'évaluation qualitative suivante. La pondération allouée à la langue française sera de 10% de la note total

## **11 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS**

La présence aux cours théoriques et pratiques sur Teams est encouragée.

**En cas de cours offert en visioconférence, ajouter ce texte suivant :**

En participant à un cours donné à distance par le biais d'une plateforme de visioconférence, l'étudiant comprend et accepte que son image et sa voix puissent être captées dans le cadre de la prestation de cours. Cette captation sera uniquement visible en direct, par le professeur et les autres étudiants du groupe.

Pour des raisons pédagogiques, certaines captations pourraient être enregistrées. Le professeur devra informer clairement les étudiants, avant le début chaque enregistrement, que leur image et leur voix seront enregistrées. Si un étudiant s'oppose à ce que son image et/ou sa voix soient enregistrés, il pourra participer au cours en fermant sa caméra et son micro et communiquer par écrit selon les modalités précisées par le professeur. Autrement, l'étudiant qui utilise sa caméra ou son micro sera réputé avoir donné son consentement à l'enregistrement de sa voix et de son image. Les enregistrements de cours par visioconférence pourront être mis à la disposition uniquement des étudiants de tous les groupes du cours pour la



durée de la session. Il est interdit de diffuser ces enregistrements de façon publique ou d'en faire une utilisation autre que pédagogique.

Aucun enregistrement d'un cours donné par visioconférence ne peut être fait par un étudiant sans obtenir l'accord du professeur au préalable. Les étudiants dont les renseignements (voix et images) sont recueillis peuvent exercer les recours pour les droits d'accès et de rectification prévus par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels auprès de la Secrétaire générale du Cégep.

## **12 AUTRES RÈGLES DÉPARTEMENTALES**

### **4.3 Modalités d'évaluation**

#### **4.3.1 Modes d'évaluation**

Dans chacun des cours de mathématiques, les activités d'évaluation prennent l'une ou l'autre ou plusieurs des formes suivantes :

- a) Contrôles ou examens périodiques écrits ;
- b) Examen final de synthèse écrit ;
- c) Devoirs, tests, laboratoires ou travaux écrits à réaliser individuellement ou en équipe ;
- d) Exposés oraux filmés avec images et sons ;

Toute autre forme d'évaluation doit préalablement être approuvée par le Département.

#### **4.3.2 Nombre d'activités d'évaluation sommative**

Tout cours, sauf le cours 360-201-EM (Projet d'intégration), doit comporter au moins trois examens sommatifs (sans compter les examens de laboratoire).

#### **4.3.3 Répartition des activités d'évaluation sommative d'un cours**

Sauf pour le cours 360-201-EM (Projet d'intégration), la répartition des notes allouées à chacune des activités d'évaluation doit respecter les critères suivants :

- a) Aucun examen intra-semestriel ne peut compter pour plus de 35% de la note finale ;
- b) Aucun examen final ne peut compter pour plus de 40% de la note finale ;
- c) L'évaluation terminale ne peut compter pour plus de 50% de la note finale ;
- d) La note cumulative allouée aux devoirs, travaux, tests et laboratoires ne peut excéder 35% dans les cours où un travail d'intégration est une exigence du plan-cadre de cours et ne peut excéder 25% dans les autres cours.
- e) L'examen de laboratoire est considéré comme un examen.

#### **4.3.4 Exigences**

Le Département a convenu des exigences suivantes relatives aux examens :

- a) L'étudiant peut s'attendre à devoir répondre à :
  - des problèmes d'application ;
  - des questions théoriques (définitions, propriétés, lois, énoncés de théorèmes, démonstrations) ;
  - des questions de compréhension ou de synthèse ;
  - des questions calculatoires.
- b) L'étudiant devra démontrer son habileté à choisir lui-même et à utiliser correctement différentes méthodes vues au cours.
- c) Les solutions présentées doivent faire preuve de clarté et de rigueur. L'étudiant pourra être pénalisé pour une présentation désordonnée, incohérente ou imprécise d'une solution.
- d) Le symbolisme mathématique doit être utilisé adéquatement en tout temps. Une utilisation non pertinente ou inexacte d'un symbole ou d'une notation pourra entraîner une pénalité.
- e) À moins de consignes contraires, toutes les solutions doivent être détaillées. Les étapes essentielles doivent apparaître sur papier, et dans l'ordre approprié. Même lorsque la réponse finale est exacte, l'étudiant pourra perdre des points si des étapes importantes de la démarche exigée sont manquantes.
- f) Dans les problèmes à contexte concret, une réponse claire faisant référence au contexte du problème doit être énoncée

### **13 POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES**

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : [www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques](http://www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques). En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

### **14 LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Les étudiants ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par Mio à "Service, CSA" ou par courriel à [servicesadaptés@cegepmontpetit.ca](mailto:servicesadaptés@cegepmontpetit.ca).

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

### **15 ANNEXE**

Aucune annexe.